

L'implantation de plantes compagnes pour limiter les populations de pucerons dans les betteraves

Dans le cadre du Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI) « vers des solutions opérationnelles contre la jaunisse de la betterave sucrière », l'ITB et les Services Agronomiques de Sucreries testent l'efficacité de plantes compagnes. Les premiers résultats sont prometteurs mais l'itinéraire technique reste à affiner pour limiter la concurrence avec la betterave. Voici, toutefois, de premiers conseils pour les agriculteurs qui souhaiteraient mettre en œuvre cette pratique.

Recommandations pour la conduite des plantes compagnes :

- **Semis** d'avoine rude ou d'orge de printemps à 75 grains/m² maximum. Il est réalisé avec un combiné herse + semoir en ligne lors de la dernière préparation du sol avant le semis des betteraves. En sols très argileux, un semis à la volée avec un épandeur Delimbe juste avant la préparation du lit de semences peut permettre de préserver la structure du sol.
- **Destruction** : dès le stade 4 feuilles des betteraves avec un anti-graminées, **ne pas dépasser le stade 6 feuilles pour limiter la concurrence**.
- **Protection aphicide** : les plantes compagnes sont un complément pour freiner la dynamique des pucerons dans la parcelle. Une protection aphicide reste nécessaire selon les seuils recommandés par la filière.



Comment ça marche ?

Les plantes compagnes réduisent l'attractivité de la betterave vis-à-vis des pucerons. Plusieurs mécanismes, qui ne sont pas identifiés à ce jour, peuvent expliquer leur effet sur le comportement des pucerons : visuels ou olfactifs.

Enseignements des expérimentations de 2021 et 2023

- L'avoine rude et l'orge de printemps ont permis de réduire le nombre de pucerons verts *Myzus persicae* par betterave dans la moitié des 44 essais.
- L'efficacité moyenne est de 35 % de réduction du nombre de pucerons verts aptères sur l'ensemble des comptages réalisés d'avril à juin.
- Les plantes compagnes concurrencent la betterave et doivent être détruites tôt pour limiter la perte de rendement.

+ d'infos sur www.itbfr.org/pnri et auprès des référents locaux ITB-SAS.